



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association de gestion de l'IME du Grand Besançon

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019
Association de gestion de l'IME du Grand Besançon
11 Chemin de Brulefoin 25000 BESANCON
Ce rapport contient 19 pages
Référence : PF-CB



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

Association de gestion de l'IME du Grand Besançon

Siège social : 11 Chemin de Brulefoin 25000 BESANCON

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 Décembre 2019

A l'assemblée de l'Association de gestion de l'IME du Grand Besançon

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association « Association de gestion de l'IME du Grand Besançon » relatifs à l'exercice clos le 31 Décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 17 Juin 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} Janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations.

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration arrêté le 17 Juin 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'assemblée générale.

S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

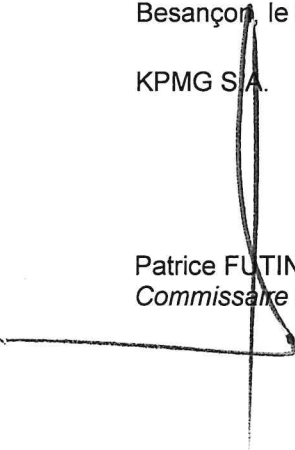
- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Besançon, le 26 septembre 2020

KPMG S.A.

Patrice FUTIN
Commissaire aux comptes associé



ASSOCIATION DE GESTION DE L'IME DU GRAND BESANCON

COMPTES ANNUELS

EXERCICE DU 01/01/2019 AU 31/12/2019

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2019 12			Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et Provisions	Net	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISE	Immobilisations incorporelles						
	Frais d'établissement						
	Frais de recherche et de développement						
	Concessions, Brevets et droits similaires	3 826	3 809	17		17	
	Fonds commercial (1)						
	Autres immobilisations incorporelles						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations corporelles						
	Terrains	43 259	4 501	38 758	40 921	2 163	5.29
	Constructions						
	Installations techniques Matériel et outillage	23 053	17 500	5 553	4 800	752	15.67
	Autres immobilisations corporelles	270 570	129 501	141 069	130 941	10 129	7.74
	Immobilisations en cours						
	Avances et acomptes						
	Immobilisations financières (2)						
	Participations mises en équivalence						
	Autres participations	154 437		154 437	152 500	1 937	1.27
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts						
	Autres immobilisations financières	6 025		6 025	6 025		
	Total I	501 170	155 311	345 859	335 187	10 672	3.18
	Comptes de liaison Total II						
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours						
	Matières premières, approvisionnements	8 007		8 007	6 270	1 737	27.70
	En-cours de production de biens						
	En-cours de production de services						
	Produits intermédiaires et finis						
	Marchandises						
	Avances et acomptes versés sur commandes				5 400	5 400	100.00
	Créances (3)						
	Créances usagers et comptes rattachés	1 960		1 960	3 192	1 232	38.60
	Autres créances	59 336		59 336	92 952	33 616	36.16
Comptes de Régularisation	Valeurs mobilières de placement						
	Instruments de trésorerie						
	Disponibilités	470 866		470 866	530 463	59 597	11.23
	Charges constatées d'avance (3)	13 990		13 990	13 169	822	6.24
	Total III	554 159		554 159	651 445	97 287	14.93
Comptes de Régularisation	Charges à répartir sur plusieurs exercices (IV)						
	Primes de remboursement des obligations (V)						
	Ecart de conversion actif (VI)						
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)		1 055 329	155 311	900 018	986 633	86 615	8.78

(1) Dont droit au bail
(2) Dont à moins d'un an
(3) Dont à plus d'un an

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2019 12	Exercice N-1 31/12/2018 12	Ecart N / N-1	
				Euros	%
FONDS ASSOCIATIFS	Fonds propres				
	Fonds associatifs sans droit de reprise				
	Ecart de réévaluation				
	Réserves :				
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées				
	Autres réserves	195 834	121 067	74 767	61.76
	Report à nouveau	13 993	8 660	5 333	61.58
	Résultat de l'exercice (Excédents ou Déficits)	14 905	80 100	65 195	81.39
	Autres fonds associatifs				
	Fonds associatifs avec droit de reprise :				
	Apports				
	Legs et donations				
	Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
PROVISIONS ET FONDS DÉDIÉS	Ecart de réévaluation				
	Subventions d'investissement sur biens non renouvelables	1 295		1 295	
	Provisions réglementées				
	Droit des propriétaires				
	Total I	226 027	209 827	16 200	7.72
	Comptes de liaison				
	Total II				
	Provisions pour risques				
	Provisions pour charges	39 890	31 785	8 105	25.50
	Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
	Fonds dédiés sur autres ressources				
	Total III	39 890	31 785	8 105	25.50
DETTES (1)	Emprunts obligataires				
	Emprunts et dettes auprès d'établissements de crédit (2)	142 167	161 078	18 911	11.74
	Emprunts et dettes financières divers	125	145	20	14.02
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	111 845	134 295	22 450	16.72
	Dettes fiscales et sociales	146 475	133 710	12 765	9.55
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		4 950	4 950	100.00
	Autres dettes	119 269	102 019	17 250	16.91
	Instruments de trésorerie				
Comptes de Régularisation	Produits constatés d'avance	114 220	208 824	94 604	45.30
	Total IV	634 102	745 021	110 920	14.89
	Ecart de conversion passif (V)				
	TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	900 018	986 633	86 615	8.78

(1) Dont à plus d'un an
Dont à moins d'un an

(2) Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits d'exploitation (1)						
Ventes de marchandises						
Production vendue de Biens et Services	6 768		5 121		1 647	32.16
Production stockée						
Production immobilisée						
Subventions d'exploitation						
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges	39 713		52 013		12 299	23.65
Collectes						
Cotisations						
Autres produits	1 535 002		1 535 002		0	
Total I	1 581 483		1 592 136		10 652	0.67
Charges d'exploitation (2)						
Achats de marchandises						
Variation de stock (marchandises)						
Achats de matières premières et autres approvisionnements	53 613		63 723		10 110	15.87
Variation de stock (matières premières et autres approvisionnements)	1 737		3 915		2 178	55.63
Autres achats et charges externes	551 990		460 134		91 856	19.96
Impôts, taxes et versements assimilés	66 536		63 154		3 382	5.36
Salaires et traitements	624 184		633 438		9 254	1.46
Charges sociales	241 420		267 320		25 899	9.69
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Sur immobilisations : dotations aux amortissements	23 850		20 300		3 550	17.49
Sur immobilisations : dotations aux provisions						
Sur actif circulant : dotations aux provisions						
Pour risques et charges : dotations aux provisions	8 105		8 785		680	7.74
Subventions accordées par l'association						
Autres charges (2)	1				1	
Total II	1 567 962		1 512 939		55 023	3.64
1 - Résultat d'exploitation (I-II)	13 522		79 197		65 675	82.93
Quotes-parts de Résultat sur opération faites en commun						
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)						
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)						

(1) Dont produits afférents à des exercices antérieurs

(2) Dont charges afférentes à des exercices antérieurs

COMPTE DE RESULTAT

	Exercice N		Exercice N-1		Ecart N / N-1	
	31/12/2019	12	31/12/2018	12	Euros	%
Produits financiers						
Produits financiers de participations						
Produits des autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilier						
Autres intérêts et produits assimilés	2 773		2 557		216	8.45
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Différences positives de change						
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total V	2 773		2 557		216	8.45
Charges financières						
Dotations aux amortissements et aux provisions						
Intérêts et charges assimilées	1 287		1 445		158	10.91
Différences négatives de change						
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement						
Total VI	1 287		1 445		158	10.91
2. Résultat financier (V-VI)	1 485		1 112		374	33.61
3. Résultat courant avant impôts (I-II+III-IV+V-VI)	15 007		80 309		65 302	81.31
Produits exceptionnels						
Produits exceptionnels sur opérations de gestion			37		37	100.00
Produits exceptionnels sur opérations en capital	189				189	
Reprises sur provisions et transferts de charges						
Total VII	189		37		152	410.14
Charges exceptionnelles						
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion			43		43	100.00
Charges exceptionnelles sur opérations en capital						
Dotations exceptionnelles aux amortissements et aux provisions						
Total VIII			43		43	100.00
4. Résultat exceptionnel (VII-VIII)	189		6		195	NS
Impôts sur les bénéfices (IX)	291		203		88	43.35
Total des produits (I+III+V+VII)	1 584 445		1 594 729		10 285	0.64
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX)	1 569 540		1 514 630		54 910	3.63
Solde intermédiaire	14 905		80 100		65 195	81.39
+ Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs						
- Engagements à réaliser sur ressources affectées						
5. EXCEDENTS OU DEFICITS	14 905		80 100		65 195	81.39

ANNEXE AU BILAN ET COMPTE DE RESULTAT AU 31/12/2019

Faits caractéristiques

A la suite du CPOM 2010-2015, un nouveau contrat pluriannuel d'objectifs et de moyens a été conclu entre l'Association de gestion de l'IME du Grand Besançon et l'Agence Régionale de Santé de Bourgogne Franche-Comté pour une période de cinq ans (2016-2020).

De nouveaux objectifs concernant la capacité d'accueil des jeunes en situation de handicap ont été définis. L'agrément est de 45 places au 01/09/2019 (10 places d'internat, 20 places de semi internat, 15 places au dispositif expérimental).

L'exercice comptable comporte une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} Janvier 2019 au 31 Décembre 2019.

Règles et méthodes comptables

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ils complètent les documents de base pour permettre au lecteur des comptes de porter un jugement avisé.

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du plan comptable général 2016.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du Code de commerce, du décret comptable du 29/11/1983 ainsi que des règlements ANC relatifs à la réécriture du plan comptable applicable à la clôture de l'exercice et les règlements n°99-01 et 99-03 ainsi que le plan comptable M22 pour les établissements et services relevant du code de l'action sociale et des familles.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence et conformément aux hypothèses de base :

- Continuité d'exploitation
- Permanence des méthodes
- Indépendance des exercices
- Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation et de présentation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

Faits postérieurs à la clôture de l'exercice

L'épidémie de Covid est un événement postérieur à l'exercice. Depuis mi-mars 2020, le contexte lié à l'épidémie a modifié fortement le fonctionnement de l'IME du Grand Besançon. L'établissement a fermé le 17 mars 2020 pour deux mois. La continuité de l'accompagnement des jeunes a été réalisée principalement à distance. Les salariés ont continué leur mission pour la quasi-totalité en télétravail.

La pandémie n'a pas d'incidence sur l'exercice 2019 et n'aura pas d'impact financier sur l'exercice 2020.

Notes liées à l'actif du bilan

Immobilisations corporelles et incorporelles :

Les immobilisations sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation restant à courir ou de la durée d'utilisation prévue.

Les durées d'amortissement pratiquées sont les suivantes :

- Agencements et aménagements terrains : 20 ans
- logiciels : de 1 à 5 ans
- matériel et outillage : de 1 à 12 ans
- agencements et installations : de 7 à 20 ans
- matériel de transport : de 1 à 4 ans
- matériel de bureau et informatique : de 1 à 5 ans
- mobilier : de 1 à 10 ans

Immobilisations financières :

Il s'agit de 10 127 parts du Crédit Coopératif d'une valeur nominale chacune de 15.25 euros, pour un montant total de 154 436.75 euros.

Une somme de 5250 euros a été souscrite auprès du FGMOSS (Fonds de garantie mutuelle des organismes sanitaires et sociaux) en garantie de l'emprunt de 175 000 euros contracté auprès du Crédit Coopératif.

Stocks :

Les stocks sont valorisés au dernier prix d'achat connu.

Créances :

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Notes liées au passif du bilan

Provisions pour charges :

Provision pour indemnités de départ en retraite : 39 890 euros.

Par dérogation aux principes comptables, un engagement a été comptabilisé pour un montant de 8105 euros représentant l'indemnité de départ à la retraite à verser au cours des 6 prochaines années.

Le calcul correspond à l'indemnité prévue en fin de carrière divisée par le nombre d'années restant à travailler. Non prise en compte de l'effet du turn over et d'un coefficient d'actualisation par mesure de simplification.

Dettes financières :

Pour financer le coût des travaux liés au bail emphytéotique et à la rénovation de locaux (ancien bâtiment lingerie), un emprunt de 175 000 euros sur dix ans a été contracté auprès du Crédit Coopératif en 2017. Le capital restant dû au 31/12/2019 s'élève à 142 011 euros.

Dettes d'exploitation :

Les principales dettes sont :

- Dettes fournisseurs d'exploitation : 111 845 euros
- Dettes pour charges dues au personnel (salaires-congés) et aux divers organismes pour charges sociales et fiscales correspondantes : 146 475 euros.
- Taxe d'apprentissage non affectée : 102 408 euros
- Produits constatés d'avance : 114 220 euros

Notes liées au compte de résultat

Rémunérations des dirigeants :

Aucune rémunération n'a été versée aux organes de direction non salariés.

Produits d'exploitation :

Ils sont constitués principalement de la dotation globale CPOM 2019 pour 1 535 000 euros (financement CPAM et Conseil départemental), de transfert de charges de personnel (remboursement salaires et charges du personnel en formation ou mis à disposition, aide de l'Etat pour contrats uniques d'insertion, prime à l'embauche,) pour 37 591 euros.

Charges d'exploitation :

Les charges de personnel salarié, mis à disposition et intérimaire représentent 66.97 % des charges d'exploitation.

TABLEAU DES SITUATIONS ET MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS
EXERCICE DU 1/1 AU 31/12/2019

IMMOBILISATIONS		VALEUR BRUTE 01/01	ACQUISITIONS	CESSIONS	VIREMENT POSTE A POSTE	VALEUR BRUTE 31/12
I N C O R P O R E L L E S	FRAIS D'ETABLISSEMENT					
	TOTAL I					
	AUTRES IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	3199,30	626,40			3825,70
	TOTAL II	3199,30				3825,70
C O R P O R E L L E S	AMENAGEMENTS TERRAINS	43259,48				43259,48
	CONSTRUCITONS					
	INSTALLATIONS TECHNIQUES, MATERIEL & OUTILLAGE	20854,02	2199,00			23053,02
	AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES	240811,18	29759,26			270570,44
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES EN COURS					
	AVANCES ET ACOMPTE					
	TOTAL III	304924,68	31958,26	0,00	0,00	336882,94
F I N A N C I E R E S	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES	152500,00	1936,75			154436,75
	AUTRES TITRES IMMOBILISES					
	PRETS ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES	6025,00				6025,00
	TOTAL IV	158525,00	1936,75			160461,75
TOTAL (I+II+III+IV)		466648,98	33895,01	0,00	0,00	501170,39

Tableau des amortissements

Amortissements cumulés au 31 décembre 2018	Dotations de l'exercice	Diminutions résultant des sorties de l'exercice	Amortissements cumulés au 31 décembre 2019
---	-------------------------------	---	--

(4) = (1) + (2) - (3)

(3)

(2)

(1)

Amortissements des immobilisations incorporelles

2801	Frais d'établissement				
2803	Frais de recherche et de développement				
2805	Concessions et droits similaires, brevets, licences, marques et procédés, droits et valeurs similaires	3199,30	609,24		3808,54
2806	Droit au bail				
2808	Autres immobilisations incorporelles				

Amortissements des immobilisations corporelles

2811	Terrains				
2812	Agencements et aménagements des terrains, plantations à demeure	2338,25	2162,97		4501,22
2813	Constructions sur sol propre				
2814	Constructions sur sol d'autrui				
2815	Installations, matériel et outillage techniques	16053,60	1446,60		17500,20
	dont : Matériel de transport				
	Matériel de bureau				
	Matériel informatique				
2818	Autres immobilisations corporelles	109870,36	19630,72		129501,08

TOTAL GENERAL

		131461,51	23849,53	0,00	155311,04
--	--	-----------	----------	------	-----------

Tableau des provisions, des dépréciations, des fonds dédiés et des réserves de compensation

	Montant au 31 décembre 2018 (1)	Dotations de l'exercice (2)	Reprises de l'exercice (3)	Montant au 31 décembre 2019 (4) = (1) + (2) - (3)
Réserves de compensation				
10686 Réserve de compensation des déficits d'exploitation	121 067,03	74 767,01		195 834,04
10687 Réserve de compensation des charges d'amortissement				0,00
Provisions réglementées				
141 Provisions réglementées destinées à la couverture du besoin en fonds de roulement		0,00	0,00	0,00
142 Provisions réglementées pour renouvellement des immobilisations		0,00	0,00	0,00
144 Provisions réglementées relatives aux autres éléments d'actif (établissements privés)				0,00
145 Amortissements dérogatoires		0,00	0,00	0,00
146 Provision spéciale de réévaluation (établissements privés)				0,00
147 Plus-values réinvesties (établissements privés)				0,00
148 Autres provisions réglementées				0,00
14861 dont réserves des plus values nettes d'actif immobilisé (établissements privés)		0,00	0,00	0,00
14862 dont réserves des plus values nettes d'actif circulant (établissements privés)		0,00	0,00	0,00
Provisions				
151 Provisions pour risques		0,00		0,00
152 Provisions pour risques et charges sur emprunts (établissements publics)				0,00
153 Provisions pour pensions et obligations similaires (établissements privés)				0,00
155 Provisions pour impôts (établissements privés)				0,00
157 Provisions pour charges à répartir sur plusieurs exercices				0,00
158 Autres provisions pour charges	31 785,00	8 105,00	0,00	39 890,00
Dépréciations				
29 Dépréciation des immobilisations		0,00		0,00
39 Dépréciation des stocks et en-cours				0,00
49 Dépréciation des comptes de tiers				0,00
59 Dépréciation des comptes financiers				0,00
Fonds dédiés (établissements privés uniquement)				
194 Fonds dédiés sur subvention de fonctionnement	0,00	0,00	0,00	0,00
195 Fonds dédiés sur dons manuels affectés		0,00		0,00
197 Fonds dédiés sur legs et donations affectés		0,00		0,00
TOTAL GENERAL	152 852,03	82 872,01	0,00	235 724,04

Etat des échéances des créances et des dettes

Créances (a)	Montant brut au 31 décembre 2019	Échéances		Dettes (b)	Montant brut au 31 décembre 2019	Échéances		
		à 1 an au +	à + d'1 an			à 1 an au +	à + d'1 an	à + de 5 ans
Créances de l'actif immobilisé : Créances rattachées à des participations Prêts (1) Autres immobilisations financières				Emprunts obligataires convertibles (1) Autres emprunts obligataires (1) Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits (1) Emprunts et dettes financières divers (1)				
	6025,00				142167,35	19227,92	77927,84	45011,59
					124,64	124,64		
Créances de l'actif circulant : Créances clients et comptes rattachés Autres créances clients Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Autres Charges constatées d'avance				Dettes fournisseurs et comptes rattachés Personnel et comptes rattachés Sécurité sociale et autres organismes sociaux Etat et autres collectivités publiques Dettes sur immobilisations et comptes rattachés Autres dettes Produits constatés d'avance				
	1959,81	1959,81			111845,28	111845,28		
	43430,07	43430,07			50939,50	50939,50		
	9945,58	9945,58			79450,97	79450,97		
	5960,48	5960,48			16084,64	16084,64		
	13990,31	13990,31					56722,55	
TOTAL	81311,25	75286,25	6025,00	TOTAL	634101,56	454439,58	134650,39	45011,59
(1) Montant des prêts accordés en cours d'exercice				(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(1) Montant des prêts récupérés en cours d'exercice				(1) Emprunts remboursés en cours d'exercice	18910,66			
				(2) Dont envers les sociétaires				

(*) le montant à indiquer ici correspond à celui de la ligne du bilan
(a) Non compris les avances et acomptes versés sur commandes en cours
(b) Non compris les avances et acomptes reçus sur commandes en cours

ASSOCIATION DE GESTION DE L'IME DU GRAND BESANCON

CHARGES A PAYER AU 31/12/2019

Factures non parvenues	29098,05
Dette pour congés à payer	47809,80
Charges /congés à payer	22285,11
Frais bancaires à payer	156,00
Intérêts courus non échus	124,64
Total	99473,60

CHARGES CONSTATEES D'AVANCE AU 31/12/2019

Maintenance diverse sur 2020	2974,79
Assurances 2020	6047,67
Abonnement 2020	601,38
Maintenance informatique 2020	1460,16
Stock tickets repas au 31/12/19	716,50
Locations 2020	1891,01
Boite postale 2020	118,80
Activités 2020	180,00
Total	13990,31

PRODUITS A RECEVOIR AU 31/12/2019

IJ Sécurité sociale à recevoir	6735,20
IJ Prévoyance à recevoir	29841,87
Charges sur IJSS et prévoyance	6176,58
Repas Décembre 2019	24,25
Rembt UNIFAF à recevoir	5713,68
Produits financiers à recevoir	2069,43
Avoirs à recevoir	222,55
Rembt salaires à recevoir	6853,00
Rembt charges/salaires à recevoir	3769,00
Total	61405,56

PRODUITS CONSTATES D'AVANCE AU 31/12/2019

Aide sociale Département imputable en 2020	57497,67
Aide sociale Département imputable en 2021	56722,55
Total	114220,22

ASSOCIATION DE GESTION DE L'IME DU GRAND BESANCON

EFFECTIF ETP AU 31/12/2019

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres	2,54	0,50
Employés (y compris contrats aidés)	23,17	
Total	25,71	0,50

SUIVI DES FONDS ASSOCIATIFS

	Solde au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Solde à la fin de l'exercice
Réserve de compensation des déficits	121067	74767		195834
Résultat de l'exercice	80100	14905	80100	14905
Dépenses non opposables aux tiers financeurs	8660	5333		13993
Subv. Investissement	0	1484,00	189	1295
Total	209827	96489	80289	226027

PASSAGE DU RESULTAT COMPTABLE AU RESULTAT ADMINISTRATIF

Résultat comptable (excédent)	14904,57
Prov. Congés payés et charges afférentes (solde débiteur)	5382,09
Résultat administratif (excédent)	20286,66